



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Direction départementale
des territoires

Service environnement
Pôle Nature
Unité Patrimoine Naturel

Mesdames, Messieurs les membres et
invités du comité de pilotage local du site
Natura 2000, D4 « Milieux alluviaux du
Rhône aval »,

En Ardèche : Martine GRIVAUD

Tél : 04.75.66.70.67

martine.grivaud@ardeche.gouv.fr

En Drôme : Carole RAY BARMAN

Tél : 04 81 66 81 96

Carole.ray-barman@drome.gouv.fr

C:\Users\martine.grivaud\Documents\1. NATURA 2000\1.
SITES\secteur nord\D4\courriers\D4 élus pr animation- 08 06
2018\CR/L D4 CR reunionelus du 08062018.odt

mg-49-2018

Privas, le 12 juillet 2018

Objet : Natura 2000 - D4 - compte-rendu de la réunion du portage de l'animation du site

P.J. : Liste des destinataires invités et liste des destinataires informés.

L'ensemble des pièces indiquées ci-dessous sont disponibles en téléchargement sur le site internet de la préfecture de l'Ardèche sous la rubrique: Natura 2000

- Présentation DDT et présentation CEN 38,
- Carte Les chiffres clés du réseau européen Natura 2000-Ministère-mai 2017,
- Carte Les sites : périmètre de travail DDT07,
- Carte des ENS du département de l'Ardèche,
- Fiche de présentation du site,
- Arrêté ministériel désignant le site D4 en Zone Spéciale de Conservation,
- Lettre du ministère du 29 octobre 2007,
- Exemple de convention cadre.

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le compte-rendu de la réunion des élus qui a eu lieu en la salle 8 du centre social de la commune de Le Pouzin, concernant Natura 2000, et précisément le site D4 « Milieux alluviaux du Rhône aval ».

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,

Pour le directeur départemental des
territoires

Le responsable du pôle nature

Christian DENIS

Copie : - DREAL : Xavier Blanchot, Pierre Tabourin et Sylvain Marsy, (par courriel), Coralie Le Brogne, CEN38, animatrice natura 2000 (par courriel).

NATURA 2000
D4 « Milieux alluviaux du Rhône aval »

Compte-rendu du 08 juin 2018
Réunion des élus concernant le portage de l'animation

Étaient présents :

- Mme Déborah Sanchirico, CCDRAGA,
- Mme Anne Gangloff, CCDSPP, service environnement,
- Mme Sophie Forot, chargée de mission , Arche Agglo d'Ardèche en Hermitage,
- M. Jacques Pardelle, vice-président Arche Agglo d'Ardèche en Hermitage,
- Mme Coralie Le Borgne, chargée de mission natura 2000, CEN 38,
- M. Olivier Achard, directeur du service environnement et développement durable, Montélimar Agglomération,
- Mme Manon Eudes, chargée de mission natura 20000, mairie de Le Pouzin,
- M. Olivier Bernard, maire de Livron,
- Mme Carole Ray -Barman, DDT26,
- M. Christian Denis, DDT07, représentant M. Le Préfet de l'Ardèche, président du comité de pilotage local,
- Mme Martine Grivaud, DDT07.

Étaient excusés :

- M. Eric Besson , maire de la commune de Donzère,
- M. Jean Serret, président de la communauté de communes du Val de Drôme,
- M. Thierry Insalaco, DDT26.

* * *

Le vendredi 08 juin 2018, en la salle 8 du centre social de la commune de Le Pouzin, s'est tenue une réunion des élus concernant le portage politique de l'animation de site Natura 2000, et précisément le site FR8201677 - D4 « Milieux alluviaux du Rhône aval ».

L'ordre du jour était le suivant :

1. généralité sur natura 2000
2. rôle d'une structure animatrice natura 2000
3. présentation et historique de l'animation du site D4
4. discussion pour le portage politique de cette animation.

Ce compte-rendu reprend l'ordre du jour, complété d'un relevé de décision.

1-Généralité sur Natura 2000 :

- cf - Présentation DDT,
- Carte Les chiffres clés du réseau européen Natura 2000-Ministère-mai 2017,
 - Carte Les sites : périmètre de travail DDT07.

En Europe, en novembre 2017, le réseau natura 2000 comporte 27 732 sites terrestres et marins. Les sites terrestres représentent 789 868 km², soit 18,17 % du territoire communautaire.

En France, en novembre 2017, le réseau natura 2000 correspond à 1 768 sites terrestre et marin. Les sites terrestres représentent 70 620 km², soit 12,86 % du territoire métropolitain Corse incluse.

En Ardèche, en juin 2018, le réseau natura 2000 se compose de 24 sites. Ceux-ci couvrent 115040 ha, soit 19,74 % du territoire ardéchois.

Actuellement 19 de ces sites sont animés par une collectivité, soit un transfert de l'animation à hauteur de 80 %.

Pour les sites relevant de la gestion de la DDT de l'Ardèche, 3 sont à repropose aux collectivités pour le portage de l'animation. Il s'agit des sites :

- FR820 1677 - D4 - Milieux alluviaux du Rhône aval,
- FR820 1663 - B15- Affluents rive droite du Rhône,
- FR820 1673 - B30 - Coiron, partie Saint Martin sur Lavezon.

Pour mémoire, c'est la loi de 2005 sur le développement des territoires ruraux qui induit l'obligation faite à l'État de proposer aux collectivités le portage de l'animation des sites natura 2000.

En Ardèche, l'État et le Département ont fait le choix de travailler ensemble et de mutualiser leurs moyens pour placer le territoire au centre des actions. Ainsi, les démarches natura 2000 et Espace Naturel Sensible (ENS) font l'objet d'un document unique de gestion et d'un comité de pilotage conjoint, présidé par 2 élus, l'un en tant que président du comité de pilotage local natura 2000, l'autre -en général un conseiller départemental du secteur concerné- en tant que président du comité de site ENS.

Pour le site D4, les présentations des différences et des points communs entre ces deux démarches ont été exposées.

2-Rôle d'une structure animatrice :

cf - Exemple de convention cadre,

- Lettre du ministère du 29 octobre 2007.

La structure animatrice assure le portage politique de la démarche par la présidence par un élu choisi par les autres élus du comité de pilotage local. Elle peut intervenir sur un territoire plus vaste que le sien tel qu'indiqué dans la lettre du ministère en charge de l'environnement d'octobre 2007. C'est l'une des spécificités de natura 2000. Elle est responsable de la mise en œuvre du document d'objectifs mais pas de la conservation en bon état des milieux naturels et espèces d'intérêt communautaire du site. Elle recrute ou réoriente un de ses agents sur l'animation du site. Cet agent doit avoir des connaissances naturalistes et des compétences multiples avec un bon relationnel. Elle a un rôle d'information et de veille mais pas de rôle régaliens qui restent de la responsabilité de l'État.

Une convention cadre de 3 ans est signée entre l'État et la structure animatrice qui précise les obligations et devoirs de chaque partie. Au terme des 3 ans le portage de l'animation est repropose à l'ensemble des collectivités membres du comité de pilotage local.

Cette convention comporte une clause de sauvegarde qui désengage la structure animatrice si l'État ne met pas à sa disposition de moyen financier suffisant.

3-Présentation et historique de l'animation du site D4 :

cf - Fiche de présentation du site,

- Arrêté ministériel désignant le site D4 en Zone Spéciale de Conservation,

Le site D4 a fait partie des sites pilotes français qui ont bénéficié d'une animation dès 1996. Dès lors c'est l'association des amis de l'île de la Platière qui a été chargée de l'animation. En 2017, cette association a été dissoute et le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère (CEN38) a repris toutes ses activités et ses salariés.

Le site comprend 6 secteurs distincts avec comme enjeux et partenaires : la Compagnie Nationale du Rhône, le domaine public fluvial, des propriétaires et propriétés privées, des communes et autres collectivités, des zones inondables, des carrières, des projets de réhabilitations de lônes en cours et en projet, des suivis scientifiques, une charte natura 2000 signée par 2 propriétaires privés, un projet de contrat pour des arbres sénescents, l'accompagnement des communes et autres porteurs de projet pour la prise en compte des enjeux du site dont les prairies et forêts alluviales, la Via Rhôna et ses impacts non envisagés initialement notamment sur les forêts, la pression grandissante des coupes de bois énergie réalisées toute l'année pour les centrales de biomasse notamment de Pierrelatte et Gardane, les médiations avec des propriétaires pour proposer des types de gestions forestières évitant les coupes rase et les défrichements, l'acquisition de parcelles par le CEN Rhône-Alpes, ...

L'enjeu majeur concernant les ripisylves va conduire la DDT de la Drôme à soumettre les coupes en Espace Boisé Classé à évaluation d'incidences natura 2000.

Côté Ardèche, cette évaluation est nécessaire pour le défrichement et en fonction des seuils du code forestier pour les coupes de bois.

4- Discussion pour le portage politique de cette animation :

cf - Carte des ENS du département de l'Ardèche

Le site D4 concerne les départements de l'Ardèche et de la Drôme. Il se compose d'un chapelet de secteurs le long du Rhône depuis Arras sur Rhône et Serves sur Rhône jusqu'à Saint Just d'Ardèche et Pierrelatte. Cela représente une difficulté pour le portage de l'animation car aucune collectivité ne couvre l'ensemble de ce territoire. Néanmoins, comme évoqué ci-avant la spécificité de natura 2000 est de permettre à une collectivité d'animer un site même en dehors de son territoire de compétence.

Par ailleurs, sur les communes de Viviers, Bourg Saint Andéol et Saint Montan, le département est ouvert à ce qu'une collectivité anime l'ENS « Iles et lônes de la Roussette et du Mont Saint Michel ». Cet ENS chevauche partiellement le site natura 2000 D4. Les financements du département correspondent à 40 000 €/an sur 3 ans lorsque une collectivité assure le portage d'un ENS. Cela permet au maximum 20 000 €/an pour la partie poste d'animation.

Pour le site D4, le montant cible financé par l'État et l'Europe sur le FEADER -mesure 7.63N- est de 28 886 € pour l'année 2019. Ce montant peut être utilisé soit entièrement pour un poste d'animation soit aussi partiellement pour des actions. Il est demandé à la collectivité qui prendrait l'animation du site d'assurer un autofinancement d'au minimum 20 % ; cela pouvant correspondre à la mise en œuvre d'actions. Les animateurs natura 2000 ont au minimum Bac +4.

Il pourrait être opportun pour une collectivité d'animer à la fois le site natura 2000 et cet ENS.

Depuis plus de vingt ans certains sites natura 2000 ardéchois sont animés par des collectivités. Cela permet un élan local de développement et des retombées financières notamment au

niveau touristique. Cela permet aussi un partage de connaissances et un travail constructif avec de nombreux partenaires dont des associatifs, des individuels et des industriels...

Le portage de l'animation sera confié à une seule collectivité locale qui, elle, peut avoir des ententes ou des conventions avec d'autres collectivités pour la partie d'autofinancement à prévoir.

Arche Agglo d'Ardèche en Hermitage est une structure jeune et aura des difficultés à assurer une nouvelle animation par rapport au portage qu'elle réalise déjà sur les ENS des deux départements. Elle pourra accompagner mais a priori ne se portera pas candidate pour l'animation de ce site.

Les élus de la DRAGA seront informés des éléments de la présente réunion pour qu'ils puissent se positionner.

La communauté de communes Drôme Sud Provence indique qu'un temps partiel ne semble pas suffisant pour tout ce qu'il convient de réaliser. Le manque de stabilité des financements pour les années à venir ne facilitera pas l'implication des élus. Une participation à un autofinancement proportionnel au secteur concernant son territoire semble possible.

Montélimar agglomération partage la même analyse sur les faiblesses liées à un temps partiel et à un financement incertain pour les années suivantes. La question est posée d'une prise en compte dans les financements du Scot ou à partir de 2020.

5- Relevé de décisions :

- la DDT transmettra les différents supports de présentations aux membres invités et informés de cette réunion. Sur le site internet de la préfecture de l'Ardèche, les éléments sont disponibles sous la rubrique suivante :

politiques publiques/environnement, risques naturels et technologiques/nature et biodiversité/réglementation de la biodiversité zonages/Natura 2000

-

- les collectivités sont invitées à faire part de leur souhait de porter l'animation de ce site « milieux alluviaux du Rhône aval » par courriel (à martine.grivaud@ardeche.gouv.fr) ou lettre pour le 21 août 2018.

- si une collectivité souhaite animer le site, un comité de pilotage local sera réuni par la DDT07 pour la fin septembre ou tout début octobre 2018.

- si aucune collectivité ne s'est manifestée à cette date, la DDT organisera le marché public de mise en concurrence pour une prestation intellectuelle à laquelle des bureaux d'études ou associations pourront postuler.

Privas le 06 juillet 2018.

Le Responsable du Pôle Nature

Christian DENIS

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE	Remarque
Direction Départementale des Territoires de la Drôme	Monsieur le directeur			4, pl René Laennec-Service Eaux Forêts Espaces Naturels BP1013	26015	VALENCE CEDEX	
Conservatoire des espaces naturels de l'Isère- Avenir	Monsieur le Président			antenne Platière ferme des Oves Chemin de la traillé de Limony	38550	LE PEAGE DE ROUSSILLON	Co-organisateur invité
communauté de communes Porte DrômArdèche	Monsieur le Président			ZA les Iles BP 4	26241	SAINT VALLIER	invité
Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche	Madame la Présidente	SERRE	Laetitia	1 Rue Serre du Seiret - BP 337	07003	PRIVAS	invité
Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	Monsieur le Président	CROIZIER	Jean-Paul	Bâtiment La Marjolaine Place Georges Courtial	07700	BOURG SAINT ANDEOL	invité
Communauté de communes Arche Agglo	Monsieur le Président			3 Rue des Condamines	07300	MAUVES	invité
Communauté de communes Barrès-Coiron	Monsieur le Président			8, avenue Marcel Cachin BP 15	07350	CRUAS	invité
Communauté d'agglomération Montélimar-Sésame	Monsieur le Président	REYNIER	Franck	Maison des Services Publics 1, avenue Saint-Martin	26200	MONTELMAR	invité
Communauté de communes du Val de Drôme	Monsieur le Président	SERRET	Jean	Avenue Henri Barbusse BP 331	26402	CREST	invité
DREAL Auvergne-Rhône Alpes	Monsieur	BLANCHOT	Xavier	5 place Jules Ferry	69453	LYON CEDEX 06	copie pour information
Conseil Départemental de La Drôme	Madame	POCHELON	Isabelle	26 avenue Président Herriot Service Environnement, Espaces Naturels Sensibles, Sports de Nature	26026	VALENCE CEDEX 9	copie pour information
Conseil Départemental de l'Ardèche	Monsieur	SAUTIERE	Christophe	Hôtel du département Service environnement BP 737	07007	PRIVAS Cedex	copie pour information
MAIRIE	Monsieur le Maire			Le Village	07370	ARRAS-SUR RHONE	copie pour information
MAIRIE	Monsieur le Maire			place de la Mairie	07610	VION	copie pour information
MAIRIE	Monsieur le Maire			Le Village	26600	SERVES-SUR RHONE	copie pour information
MAIRIE	Monsieur le Maire			place de la Mairie	26600	EROMES	copie pour information
MAIRIE	Monsieur le Maire			place de la Mairie	26600	GERVANS	copie pour information

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE	Remarque
MAIRIE	Monsieur le Maire			45 Grande Rue	26800	ETOILE-SUR-RHONE	copie pour information
MAIRIE	Monsieur le Maire			27 route nationale 86	07800	BEAUCHASTEL	copie pour information
MAIRIE	Monsieur le Maire			10 rue Rampon	07800	LA VOULTE-SUR-RHONE	copie pour information
MAIRIE	Monsieur le Maire				26270	LORIOU-SUR-RHONE	copie pour information
MAIRIE	Monsieur le Maire			3 avenue Marcel Nicolas	07250	LE POUZIN	copie pour information
MAIRIE	Monsieur le Maire			Le Village	07210	BALX	copie pour information
MAIRIE	Monsieur le Maire			pl René Cassin	07350	CRUAS	copie pour information
MAIRIE	Monsieur le Maire			90 avenue Joseph Combier	26250	LIVRON-SUR-DROME	copie pour information
MAIRIE	Monsieur le Maire			12 avenue du Dauphiné	26370	SAULCE-SUR-RHONE	copie pour information
MAIRIE	Monsieur le Maire			Mairie	26 740	LES TOURETTES	copie pour information
MAIRIE	Monsieur le Maire			avenue Mendès France	07220	VIVIERS	copie pour information
MAIRIE	Monsieur le Maire			Le Village	07220	SAINT-MONTAN	copie pour information
MAIRIE	Monsieur le Maire			4 place Concorde	07700	BOURG-SAINT-ANDEOL	copie pour information
MAIRIE	Monsieur le Maire			Le Village	07700	SAINT-MARCEL-D'ARDEC	copie pour information
MAIRIE	Monsieur le Maire			Le Village	07700	SAINT-JUST-D'ARDECHE	copie pour information
MAIRIE	Monsieur le Maire			Place Grangette	26780	CHATEAUNEUF-DU-RHON	copie pour information
MAIRIE	Monsieur le Maire			Grande Rue	26290	DONZERE	copie pour information
MAIRIE	Monsieur le Maire			avenue Jean Perrin	26700	PIERRELATE	copie pour information
SI du Bassin de l'Escoutay	Monsieur le Président			Mairie, 2 avenue Pierre Mendès France	07220	VIVIERS	copie pour information
EPTB Ardèche	Monsieur le Président			Allée du Château	07200	VOGUE	copie pour information
SIVU des communes du Sud du Canton de Bourg St Andéol	Monsieur le Président			Mairie	07700	SAINT MARCEL D'ARDECHE	copie pour information
S.G.G.A.	Monsieur le Président			La Village	07700	SAINT REMEZE	copie pour information
SI de production d'eau Rhône-Eyrieux	Monsieur le Président			Mairie	07360	ST VINCENT DE DURFOR	copie pour information
SI Eaux Ouvèze-Payre	Monsieur le Président			ZI le Paty -Route du barrage	07250	LE POUZIN	copie pour information
SM de la Vallée de l'Eyrieux, de l'Ouvéze et du plateau de Vernoux	Monsieur le Président			château du Bousquet	07800	SAINT LAURENT DU PAPE	copie pour information
SITVOM Rhône-Eyrieux – SI tri et valorisation OM Rhône-Eyrieux	Monsieur le Président			ZI l'île Blaud	07800	LA VOULTE SUR RHONE	copie pour information
Syndicat Départemental de l'Equipement de l'Ardèche	Monsieur le Président			6, rue Pierre Filliat	07003	PRIVAS	copie pour information

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE	Remarque
Syndicat mixte de Chambenier	Monsieur le Président			3 avenue Marcel Nicolas	07250	LE POUZIN	copie pour information
Syndicat départemental d'Energie de l'Ardèche	Monsieur le Président			283, chemin d'Argevillières	07000	PRIVAS	copie pour information
SI des Eaux Cance-Doux	Monsieur le Président			Mairie	07370	SARRAS SUR RHONE	copie pour information
SIVOM de l'Ay-Ozon	Monsieur le Président			355 montée de l'église	07290	SAINTE ROMAIN D'AY	copie pour information
SI Aménagement de la Payre et de ses affluents	Monsieur le Président			Mairie	07210	CHOMERAC	copie pour information
SI pour l'aménagement Ouvèze Vive	Monsieur le Président			Place de la mairie Le petit Tournon BP 310	07003	LYAS	copie pour information
SIE de la Payre	Monsieur le Président			Mairie	07350	CRUAS	copie pour information
SI Etude Réalisation et Gestion du Tricastin	Monsieur le Président			8, bd Joliot Curie	26130	SAINTE PAUL LES TROIS CHATEAUX	copie pour information
SI Aménagement et gestion des Abords du Rhône	Monsieur le Président			Mairie	26700	PIERRELATTE	copie pour information

